



N° d'épreuve FFM _____ **355**
Moto-Club _____ **AM ALLASSAC**
N° d'affiliation _____ **MCE 2942**
Date _____ **5 et 6 octobre 2019**
Lieu _____ **Allassac et le Saillant Voutezac**
Organisateur technique - **AMA**
E-mail _____ **amallassac@sfr.fr**
Téléphone _____ **0611718268**

CDF TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Yves Pradeau	Licence : 020020
Directeur de course adjoint « administratif »	Philippe LE PIT	Licence : 015451
Directeur de course adjoint « terrain »	Joëli POIROT	Licence : 019775
Délégué FFM (Président de Jury)	PERNOT christian	Licence : 109058
Membre du Jury	Neyraud Jean francois	Licence : 018203
Membre du Jury	PERCHERON Yves	Licence : 019042
Commissaire technique responsable	SABOTIER Michel	Licence : 021650

Article 3 Catégories & Engagements

Championnat de France Adulte et Trophée

★ Elites	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches rouges	3 tours
★ Experts	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou rouges	3 tours
★ Seniors 1	10 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues	3 tours
★ Open	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou vertes	3 tours
★ Seniors 2	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Vétérans	40 ans minimum	NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ E-Trial	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ Trophée Critérium	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	2 tours

Championnat et Trophée de France Féminin

★ Championnat	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches jaunes ou vertes	3 tours
★ Trophée	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches noires ou jaunes	2 tours

Trophée de France Jeune

★ Espoirs 4	De 7 à 12 ans	NJ	Flèches noires	2 tours
★ Espoirs 3	De 7 à 14 ans	NJ	Flèches jaunes	2 tours
★ Espoirs 2	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Espoirs 1	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches vertes ou bleues	3 tours

Cylindrées :

- 80cc maximum jusqu'à 10 ans
- 125cc maximum jusqu'à 14 ans
- Libre à partir de 15 ans

Engagements :

- Site Internet — www.ffmoto.org / www.trial-france.fr
- Contact — Philippe Le Pit
- Coordonnées — philippe.le.pit@gmail.com / 06 82 43 65 01

Article 4 Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : le 5/10 13h à 16h30 et le 6/10 8h à 9h

Départ : à partir de 9h15 pour 6h de course

Contrôles Techniques : le 5/10 13h à 16h30 et le 6/10 8h à 9h

Arrivée : premier pilote 15h15

Remise des prix : à partir de 18h45

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

 NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Hôpital le plus proche **Brive 20km**

 Temps de trajet (en min) **20mn**
Article 8 Le site de pratique
Accès :

 Nom du site **La Roche**

 Adresse **La Roche 19240 ALLASSAC**

Les parcours de liaison empruntent-ils des

 voies ouvertes à la circulation publique ? OUI NON

Caractéristiques :

 Longueur du parcours **1.0 km**

 Temps global imparti **6h.**

 Nombre d'OZT* **20 mini**

*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **10/06/19**

Visa de la Ligue

 Date : **12/07/19**

 Pour **P Lamoureux**

Visa de la FFM

 Date : **16/07/2019**

 Numéro : **19/0734**
